



RAPPORT ANNUEL 2025



SOMMAIRE

Page 2

RAPPORT MORAL

Page 5

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Page 16

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT MORAL



CHRISTIAN DE BRUNIER Président de l'UNAI

Mesdames, Messieurs,
Cher(e)s adhérent(e)s

L'année 2024 a été marquée par un contexte politique compliqué lié à la dissolution de l'Assemblée Nationale consécutive aux Élections Européennes, avec un changement de gouvernement qui a remis en cause ou au mieux reporté un certain nombre d'actions.

Ainsi notre Réseau a été mobilisé sur le premier semestre par la DGEFP pour participer à l'élaboration d'une nouvelle feuille de route pluriannuelle de l'IAE dans le prolongement du pacte d'ambition. Ces réunions de travail et d'échanges participatives ont eu lieu à la fois au plan national mais surtout dans les régions en Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté et Nouvelle Aquitaine ainsi qu'avec l'Outre-Mer, impliquant notre participation active. Je souhaite remercier tous ceux et toutes celles représentant notre réseau qui ont apporté leurs contributions aux différents ateliers de réflexion.

Si les événements politiques ont mis un terme à l'exploitation de ces échanges, l'UNAI a souhaité mettre en avant ses demandes en déposant en fin d'année un « Pacte d'ambition et de redynamisation des AI » auprès du ministère du travail et de l'emploi et de son administration la DGEFP.



Soulignons à cette occasion la concertation mise en oeuvre depuis deux ans avec les autres réseaux dans le cadre d'un collectif national de l'IAE. Ainsi pour ce qui concerne les AI, l'UNAI et Coorace défendent ensemble ce pacte d'ambition et de redynamisation. Le rôle de ce collectif est de faire unité pour défendre les structures de l'IAE notamment sur les aspects budgétaires, sur le besoin de plus de formations, mais aussi sur la représentation de l'IAE au sein des différentes instances de gouvernance du réseau pour l'emploi comme le Comité National pour l'Emploi.

L'UNAI est reconnue par l'État depuis 2021 comme le seul réseau national défendant spécifiquement les Associations Intermédiaires. Elle a bénéficié ainsi d'une subvention liée à une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour la période 2022-2023. En 2024 cette convention a été renouvelée pour trois nouvelles années (2024-2026) avec une augmentation de la subvention annuelle, ce qui est la concrétisation d'une reconnaissance confirmée par l'État du rôle de l'UNAI comme réseau national de référence des AI.

L'objectif d'un meilleur ancrage territorial de l'UNAI pour favoriser ce rôle de proximité et d'adaptation aux besoins des territoires auprès des AI se poursuit avec la création en 2024 d'une nouvelle Union Régionale, l'UNAI Centre Val de Loire, soit désormais 7 UNAI Régionales représentant et animant localement notre réseau d'adhérents.

Le groupe de travail Ancrage territorial participe à cette évolution en traitant les thématiques du « faire Réseau ».



Ainsi la mise en oeuvre d'un outil commun de collecte des cotisations permettant simplification, efficacité et transparence a pu être réalisée sur la campagne de cotisation 2024. Simultanément une convention-cadre définissant les rôles respectifs entre l'UNAI nationale et chaque UNAI régionale a pu être mise en place. Merci à tous les participants de ce groupe de travail pour leur contribution active.

Cette structuration régionale implique la mise en oeuvre de moyens notamment par la création de poste d'un Délégué ou Représentant Régional. En 2024 deux nouveaux postes ont ainsi été créés sur l'UNAI Ile de France et l'UNAI Nouvelle Aquitaine.

Ce renforcement de notre Réseau sur le plan régional est aussi indispensable dans le domaine de la communication en externe mais aussi en interne. Les échanges et partages d'informations à la fois montantes et descendantes, de manière fluide et transparente sont un atout et une force dans un contexte où les AI sont soumises à des difficultés de tous ordres notamment sur le plan de l'activité. Des réunions désormais régulières programmées chaque mois entre les délégations nationale et régionales sont un moyen idéal pour favoriser cette communication. Des supports de communication sont désormais diffusés périodiquement en 2024 comme les « AI Mag » et en réactivité au regard de l'actualité avec les « Flash Actu ». De même les réseaux sociaux comme LinkedIn permettent de publier des événements mettant en exergue les actions des AI et de leurs représentations départementales, régionales et nationale.

Cette communication est d'autant plus nécessaire que le modèle AI manque souvent de visibilité et d'identification vis-à-vis de certains acteurs de la vie politique, économique et sociale. Dans un contexte où les AI sont confrontées à des problèmes d'activité sur des typologies de clients comme les particuliers du fait de la concurrence qui s'est développée, les collectivités pour des raisons budgétaires, l'ouverture à d'autres secteurs notamment celui des entreprises ou celui du médico-social a besoin d'être plus investigué. Cet objectif peut être facilité grâce au montage de partenariats avec des donneurs d'ordre à différents niveaux national, régional, départemental. La force des AI est dans leur implantation géographique à la fois sur les territoires urbains mais aussi ruraux qui doivent permettre de plus répondre de façon collective aux marchés avec clauses sociales, mais aussi à des appels à projets spécifiques à caractère national, régional et départemental.

Le recrutement en 2024 d'une responsable de développement expérimentée par sa connaissance du milieu des AI devrait permettre d'ouvrir de nouvelles possibilités d'activité.

L'image de marque des AI passe aussi par une meilleure reconnaissance de leur professionnalisation et par la mise en avant des solutions pouvant être apportées aux différents acteurs politiques, économiques et sociaux dans le cadre de leur politique RSE. C'est ainsi que l'année 2024 constitue l'étape fondamentale de la constitution d'un référentiel « QUALI & RSE » testé, certifié par SGS et dont l'UNAI est propriétaire et protégé par le dépôt d'une marque. Depuis novembre 2024, la démarche est désormais opérationnelle pour être engagée par les AI volontaires.

Je tiens à remercier également tous les participants à ce groupe de travail sur la démarche qualité pour leur implication ayant permis d'atteindre cette première étape de conception.

Enfin pour conclure, face aux difficultés réelles rencontrées par la majorité des AI, la confiance dans notre modèle doit être renouvelée en s'appuyant sur notre capacité historique démontrée depuis près de 40 ans pour répondre aux besoins des personnes les plus éloignées du monde du travail au regard des potentiels d'activité sur les différents territoires.

Poursuivons la construction de cet avenir des AI en nous retrouvant tous ensemble à Poitiers les 2 et 3 octobre prochains.

Christian de BRUNIER
Président de l'UNAI

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CHRISTOPHE CEVASCO

Délégué national de l'UNAI



L'Etat a confirmé en 2024 la poursuite de la trajectoire de stabilisation de l'IAE engagée l'an dernier. Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint par la réduction des déficits publics, les pouvoirs publics ont acté l'arrêt de la croissance du nombre de structures et la contraction des budgets, notamment ceux du PIC IAE dédiés à la formation des salariés en parcours.

Pour ce qui concerne la santé économique des AI, la baisse d'activité, amorcée en 2023 s'est accentuée en 2024. La réduction de la demande a été assez généralisée, malgré des croissances de CA ponctuelles et des effets locaux positifs notamment liés aux Jeux Olympiques.

L'étude lancée en début d'année auprès de vos AI, dans le cadre de l'observatoire national des AI, a révélé que plus de 60% des structures connaissaient une baisse de l'activité de mise à disposition.

Cette contraction de la demande, parfois aggravée par des problèmes de recrutement de salariés en parcours, a concerné tous les segments de clientèle et s'explique par des facteurs croisés et cumulatifs :

impact de l'inflation (notamment pour la clientèle des particuliers), baisse des dotations publiques (collectivités locales) et ralentissement de la croissance (entreprises).

En raison de cette baisse de chiffre d'affaires pour la plupart des AI, plusieurs structures ont connu de sérieuses difficultés financières avec des résultats déficitaires, et malheureusement dans quelques cas des cessations d'activité.

La situation politique inédite, découlant de la dissolution de l'Assemblée nationale l'été dernier, s'est quant à elle traduite par un second semestre d'attente des nominations gouvernementales et d'arrêt des travaux engagés, en début d'année, avec le Ministre précédent, sur la nouvelle feuille de route de l'IAE.

Les échéances des parcours prolongés à fin novembre 2024 ont permis de renouveler à nouveau plus de 3.000 PASS IAE en AI. Ce besoin récurrent confirme la nécessité de trouver



une solution pérenne, hors PASS IAE, pour certains profils de bénéficiaires.

Dans ce contexte difficile, tant sur le plan économique qu'institutionnel, **l'année 2024 marque pourtant pour l'UNAI un renforcement de l'Union Nationale grâce à une stabilisation de l'équipe du siège et à la conclusion des conventions-cadres, avec les UNAI régionales qui se renforcent avec la création d'une 7ème association régionale en Centre-Val de Loire.**

L'augmentation significative de la subvention que l'État octroie à l'UNAI à travers la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2024-26 et la reconduction, pour la même période, de notre convention FSE+ assurent une part de soutien public significatif aux côtés des cotisations des AI adhérentes.

2024 aura vu aboutir la refonte de la démarche qualité de l'UNAI avec la création du label QUALI & RSE en novembre. Les outils de communication internes et externes permettent aujourd'hui à notre réseau de mieux diffuser en interne et en externe ses positions, ses projets et ses revendications.

Pour compenser la baisse d'activité, plusieurs partenariats ont été initiés avec des fournisseurs (UNADERE, RESTOFLASH) ainsi qu'avec des donneurs d'ordres nationaux (RTE, TEKERIA, VITALREST, DALKIA...).

Face à cette situation morose, l'UNAI a renforcé son appui juridique et réglementaire aux AI. En termes de plaidoyer, nous nous sommes attachés d'une part à sensibiliser le ministère du travail et de l'emploi aux difficultés d'activité des AI et d'autre part à s'assurer d'un soutien solidaire des autres réseaux de l'IAE.

Conjointement avec Coorace, nous avons sollicité un assouplissement du cadre réglementaire des AI et plusieurs mesures ont été proposées en ce sens. Ces travaux initiés en fin d'année 2024 ont permis de déboucher sur une proposition de « pacte d'ambition et de redynamisation des AI » finalisé en ce début d'année 2025, et présenté au cabinet de la nouvelle ministre du travail et de l'emploi ainsi qu'à la DGEFP.

La discussion de ces propositions d'évolutions et de flexibilisation du cadre régissant les AI est le

grand enjeu collectif de l'année 2025 pour toutes les Associations Intermédiaires.

Nous souhaitons pouvoir faire du congrès de l'UNAI, début octobre, un point d'orgue de ce pacte d'ambition !

1) Une équipe nationale stabilisée et pleinement mobilisée

L'année 2024 a marqué la conclusion des projets de développement lancés dans le cadre des FDI « relance » qui ont été mis en oeuvre après la crise du COVID. Les antennes mobiles du projet « A.Mo.R. » ont été cédées aux AI participantes, comme le prévoyaient les conventions signées. La pertinence de la démarche d'expérimentation du « aller vers » a été validée à cette occasion et a servi au cours de l'année 2024 pour répondre aux AMI «O2R» qui ont permis à plusieurs groupements d'AI d'être retenus. Le recrutement d'une nouvelle responsable du développement et des partenariats nationaux venant d'un poste de direction d'AI (Aude Amarrurtu) a permis de renforcer les compétences internes et la connaissance fine du fonctionnement quotidien des structures. Malgré l'absence pendant plusieurs mois d'une personne en charge de la comptabilité et de l'appui administratif, l'équipe nationale, composée aujourd'hui de 5 salariés, permet actuellement de répondre aux besoins de nos adhérents.

2) Aboutissement de la démarche qualité avec la création du label QUALI & RSE

Le groupe de travail d'une quinzaine de personnes dédié à la remise à plat de la démarche qualité de l'UNAI a fourni un travail considérable au cours de l'année passée. Sous la houlette de la responsable qualité (Ellen Zaoui), il a tenu une douzaine de réunions au cours de l'année passée pour finaliser le nouveau référentiel. Cet investissement humain notable a permis de redéfinir complètement l'architecture de la démarche en fusionnant au sein d'un même processus de certification qualité et RSE. Le nouveau label de l'UNAI dénommé « QUALI & RSE » est officiellement sorti en novembre 2024, avec le partenariat de l'organisme certificateur SGS, agréé par le COFRAC et habilité à décerner les niveaux ARGENT et OR de QUALI & RSE. Ce label a été créé par et pour les AI, avec pour objectif de :

- Donner un fil conducteur aux AI pour optimiser leur fonctionnement (amélioration continue) ;



- Les guider pour construire et déployer leur politique RSE.

Depuis sa sortie, nous ne comptons pas moins d'une vingtaine d'AI qui se sont lancées dans la démarche de labellisation QUALI & RSE. Parmi celles-ci, une structure a déjà décroché le niveau OR, décerné par SGS, en novembre 2024. 4 autres AI sont sur le point de se faire labelliser sur le premier niveau BRONZE (interne à l'UNAI), qui marque l'engagement actif dans le processus de labellisation.

Les objectifs de déploiement du label au sein du réseau UNAI sont de 40 AI engagées activement en 2025 et 90 en 2026.

3) Un renforcement de la communication interne et externe

La demande d'un renforcement de la communication de l'UNAI, tant en interne en direction des adhérents, qu'en externe vis-à-vis de nos parties prenantes, a été entendue. L'année 2024 a été une année de consolidation et d'accélération des actions de communication entamées en 2023, avec l'action efficace de notre alternante chargée de communication (Melissa Djebbar). L'UNAI a renforcé sa visibilité auprès de ses adhérents et du grand public, consolidé sa présence numérique et poursuivi ses efforts pour offrir une communication de qualité, tout en s'adaptant aux nouveaux enjeux du secteur.

- **AI Mag** : En 2024, l'AI Mag a été diffusé 7 fois au total, avec une fréquence bimestrielle jusqu'en août. À partir de septembre, la newsletter a adopté un rythme mensuel, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins d'information régulière de nos adhérents. Le taux d'ouverture moyen de l'AI Mag est de près de 70%, ce qui reflète un engagement fort de nos adhérents envers ce support ainsi que sa pertinence.
- **Flash actus** : Pour tenir nos adhérents au courant des actualités importantes, 10 flash actus ont été envoyés en 2024. Ces envois ponctuels ont permis d'informer rapidement sur les évolutions législatives, les événements ou les actions de l'UNAI.
- **Veilles juridiques** : 5 veilles juridiques ont été diffusées durant l'année, offrant à nos adhérents des informations pertinentes et actualisées sur les changements réglementaires qui affectent directement leurs activités.

- **LinkedIn** : Nous avons intensifié notre présence sur LinkedIn avec 37 posts publiés tout au long de l'année, permettant ainsi d'accroître notre visibilité et de maintenir un lien actif avec nos abonnés, qui sont désormais près de 2400. Cela a permis d'engager plus largement notre réseau, tout en renforçant la notoriété de l'UNAI. La page LinkedIn de l'UNAI permet également de relayer les communications des UNAI régionales et des AI sur ce réseau social professionnel.

Au cours de l'année écoulée, l'ensemble de l'équipe nationale a aussi travaillé, en lien avec les adhérents en régions, au cahier des charges du nouveau site web de l'UNAI qui a pu être lancé en début d'année 2025, venant ainsi compléter la refonte de nos outils de communication.

4) Un ancrage territorial croissant et une nouvelle UNAI régionale en 2024 !

L'année passée aura vu la création d'une septième association régionale avec la création de l'UNAI CENTRE-VAL DE LOIRE, qui vient illustrer la belle dynamique dans ce territoire où de nombreuses AI ont rejoint notre réseau national. Le groupe de travail sur l'ancrage territorial, mis en place pour décliner les évolutions de notre gouvernance, résultant des nouveaux statuts nationaux adoptés en 2022, a permis d'établir, avec toutes les associations régionales, des accords-cadres qui clarifient le rôle de chacun au sein du réseau national UNAI.

Notre Union nationale est ainsi aujourd'hui solidement appuyée sur les 3 piliers fondateurs qui la composent : les AI adhérentes, les associations régionales et l'association nationale. La croissance du nombre d'adhérents se poursuit avec 17 nouvelles AI qui ont rejoint notre réseau en 2024.

L'outil d'adhésion en ligne, lancé en juin 2024, marque également une plus forte intégration et une homogénéisation des procédures d'adhésion. À travers cet outil, qui arrive aujourd'hui à maturité, l'UNAI dispose d'une base de données adhérents actualisée en permanence et d'une modalité d'adhésion facilitée, notamment avec le paiement en ligne via carte bancaire introduit au début de cette année.



5) Un besoin de nouvelles capacités de rebond économique pour les AI

L'enquête nationale lancée dans le cadre de « l'observatoire national des AI » début 2024 a confirmé la tendance observée dès 2023 d'un fléchissement net des missions en AI. Nos structures pâtissent à la fois des règles lourdes et parfois limitantes du cadre contraignant des PASS IAE, imposés pour tous les contrats en AI par la loi de 2020, mais aussi d'une conjoncture économique et budgétaire morose qui a lourdement pesé sur le volume des demandes de missions. Plus de 60% des AI interrogées faisaient part d'une baisse de chiffre d'affaires, parfois significative et préoccupante. Pourtant, dans ce contexte, certaines structures arrivent à faire face à la réduction des budgets de remplacement dans les collectivités, à la concurrence toujours plus forte dans le service à la personne et à la réduction de l'activité des entreprises. Le développement commercial, la prospection de nouveaux clients sont la clé de ces rebonds positifs. C'est pourquoi l'UNAI a voulu renforcer ses conseils et ses appuis aux adhérents avec la création d'un poste de responsable du développement et des partenariats nationaux. Trois axes principaux sont mis en œuvre dans ce cadre :

- **La prospection de donneurs d'ordre nationaux pour promouvoir les AI** et inciter les entreprises à faire plus appel à nos associations pour leurs besoins de personnel : en 2024, 57 entreprises ont été contactées dans plusieurs secteurs d'activité (avec un accent sur la restauration collective, les bailleurs sociaux et le BTP), ce qui a donné lieu à 21 rendez-vous. Un premier contrat cadre a été signé avec l'entreprise Tékéria Facilities pour effectuer du ménage dans des bases vie de chantiers. Des discussions sont avancées avec plusieurs entreprises et laissent espérer des perspectives encourageantes, notamment Dalkia Electrotechnics, RTE, Restoria, Valorem... C'est un travail de longue haleine car il faut convaincre toute la chaîne de décision : responsables RSE, responsables RH, responsables des achats, directions générales...

• La veille et l'appui aux AI sur les appels d'offres, AMI et les marchés publics

Il est important d'identifier les appels à projets lancés par l'Etat, les DDETS, les collectivités locales pour que les AI puissent y répondre. En 2024 cela a notamment été le cas de l'AMI O2R (Offre de Repérage et de Remobilisation), sur lequel plusieurs AI ont été retenues, notamment dans l'Allier, les Vosges, les Yvelines, les Hauts de Seine et le Val de Marne. L'UNAI mène une veille sur ces opportunités et accompagne les AI qui souhaitent répondre en favorisant la création de consortium. Les marchés publics sont aussi une source potentielle d'activité importante à ne pas négliger. En 2024, 45 marchés ont été identifiés et diffusés auprès des AI concernées et/ou des délégations régionales. L'UNAI propose un accompagnement pour répondre à ces marchés afin d'optimiser les chances de réussite, ainsi que des webinaires de formation sur le sujet (un par semestre) pour aider à appréhender ces procédures complexes, mais nécessaires.

• La recherche de contrats privilégiés avec les fournisseurs et de mécénat

Notre catalogue d'offres partenaires s'est étoffé avec des tarifs privilégiés pour les adhérents. Ces propositions permettent aux adhérents de bénéficier d'un tarif collectif tout en économisant du temps de recherche et de comparaison d'offres. Les premiers partenariats noués : ADERE (centrale de référencement d'achats), Resto Flash (titres restaurant dématérialisés), MGEN (mutuelle), Plus Que Pro (référencement Web), etc.

Les négociations engagées en 2024 avec le groupe ENSO pour permettre de disposer d'un nouveau logiciel métier moderne et performant en remplacement d'outils devenus obsolètes se poursuivent et devraient déboucher avant l'été.

La recherche de mécènes et de fondations prêtes à soutenir nos actions sur le long terme est également une priorité. Là encore un suivi des appels à projets des fondations d'entreprises est activé et des contacts sont en cours pour compenser la baisse des concours publics par un appui des acteurs privés à nos actions solidaires.



6) Un plaidoyer national tourné vers une flexibilisation des règles imposées aux AI

La loi de 2020 sur l'inclusion dans l'emploi a été imposée aux AI qui ont été les grandes perdantes de l'instauration des PASS IAE. Ce qui était vu par les autres SIAE comme une évolution positive par rapport aux agréments précédents s'est traduit dans les AI par plus de lourdeur administrative et un frein à la réactivité dont les AI ont fait preuve depuis près de 40 ans. La forte réduction des entrées en parcours et du nombre de salarié-e-s en AI, constatés par la DARES en 2024, confirment cet impact négatif de la loi envers un dispositif qui a pourtant fait la preuve de son efficacité. C'est pourquoi l'UNAI s'est de nouveau fortement mobilisée auprès du ministère du travail et de l'emploi et de France Travail, l'an passé, pour s'assurer que les prolongations de parcours pour les 3 500 personnes concernées (dont les PASS IAE venant à échéance fin novembre 2024) s'effectueraient à nouveau sans trop de difficultés.

Pour autant l'UNAI considère que le cadre réglementaire mis en oeuvre en 2020 pèse démesurément sur les AI et qu'il est temps, avec l'expérience des dernières années, de l'assouplir sous certains aspects pour redonner aux AI plus de flexibilité et d'efficacité dans leur mission d'insertion. C'est pourquoi nous avons travaillé en 2024 à l'écriture d'une nouvelle feuille de route pour les AI, conjointement avec les autres réseaux IAE et notamment Coorace. Ce travail a débouché sur le « PACTE D'AMBITION ET DE REDYNAMISATION DES AI » qui a été finalisé en fin d'année 2024 et présenté au ministère du travail début 2025. Ces mesures sont aujourd'hui notre fil rouge commun pour permettre aux AI de rebondir et retrouver, au cours des prochaines années, des conditions d'exercice de leur mission, satisfaisantes.

Enfin, l'UNAI ne peut que se réjouir du renforcement des travaux de réflexion et des initiatives communes dans le cadre du collectif national IAE. Aux côtés des 8 autres réseaux nationaux (Fédération des Entreprises d'Insertion, Chantier Ecole, Coorace, Réseau Cocagne, Mouvement des Régies, Emmaüs, Fédération des Acteurs de la Solidarité et Restos du Coeur), nous y défendons avec vigueur et conviction la voix et la spécificité des AI qui sont de plus en plus reconnues comme un maillon essentiel à la complémentarité des dispositifs IAE, aux côtés des ACI, EI, et ETTI. Même si des différences d'approches, ou d'analyses, subsistent sur tel ou tel sujet, notre regroupement national solidaire permet de renforcer la voix collective en faveur du renforcement de l'insertion par l'activité économique, dont les AI doivent pleinement pouvoir bénéficier.

CHRISTOPHE CEVASCO

Délégué national de l'UNAI



RAPPORT FINANCIER 2024



Mesdames, Messieurs
Chers Adhérents

Nous vous présentons les comptes de l'UNAI, conformément aux prescriptions légales et réglementaires pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 afin qu'ils soient soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de ce jour après avoir été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 juin 2025.

Nous remercions le cabinet d'expertise comptable ENDRIX pour l'établissement de cet arrêté comptable ainsi que le cabinet ATWO CONSEIL pour sa mission de commissariat aux comptes.

Ce présent rapport présente les informations relatives aux documents suivants relatifs à l'exercice comptable 2024:

- Le compte de résultat
- Le bilan
- La trésorerie
- Le compte de résultat pro forma
- Projets de résolution d'affectation du résultat



1 / Le compte de résultat 2024

En synthèse

Le total des produits d'exploitation est de 466 041 Euros pour 955 267 Euros en 2023.

Le total des charges d'exploitation est de 394 537 Euros pour 1 025 064 Euros en 2023.

Le résultat d'exploitation est donc positif de 71 504 Euros pour une perte de - 69 797 Euros en 2023.

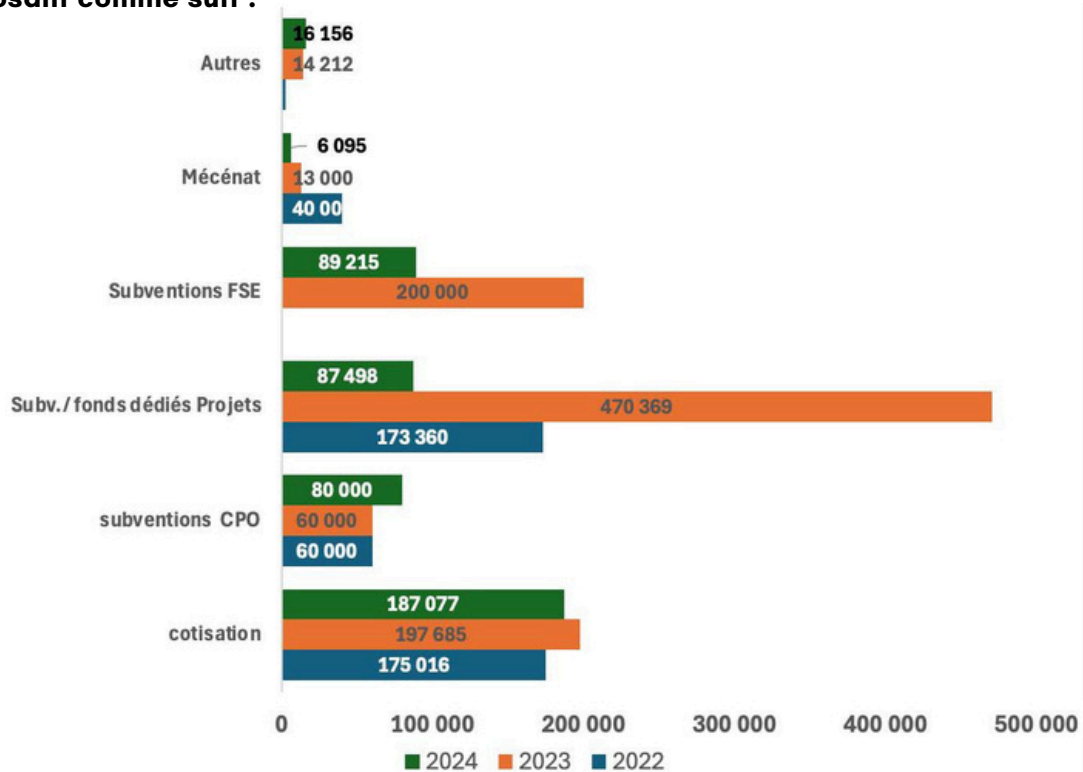
Le résultat exceptionnel (produits exceptionnels-charges exceptionnels) est de -60 670 Euros pour 22 019 Euros en 2023.

Le résultat financier est de 2 780 Euros pour 2662 Euros en 2023.

Le résultat net comptable est donc positif de 12 947 Euros par rapport à une perte de -45 751 Euros en 2023.

Analyse des Produits

1.1 Les produits d'exploitation sont de 466 041 Euros pour 955 267 Euros en 2023 se décomposant comme suit :



L'analyse de la variation des principaux postes fait apparaître :

- Une baisse à deux niveaux :
 - des subventions et fonds dédiés aux projets qui étant en 2023 de 470 369 € sont de 87 498 € en 2024
 - du mécénat dont le montant de 13 000 € en 2023 passe à 6095 € en 2024

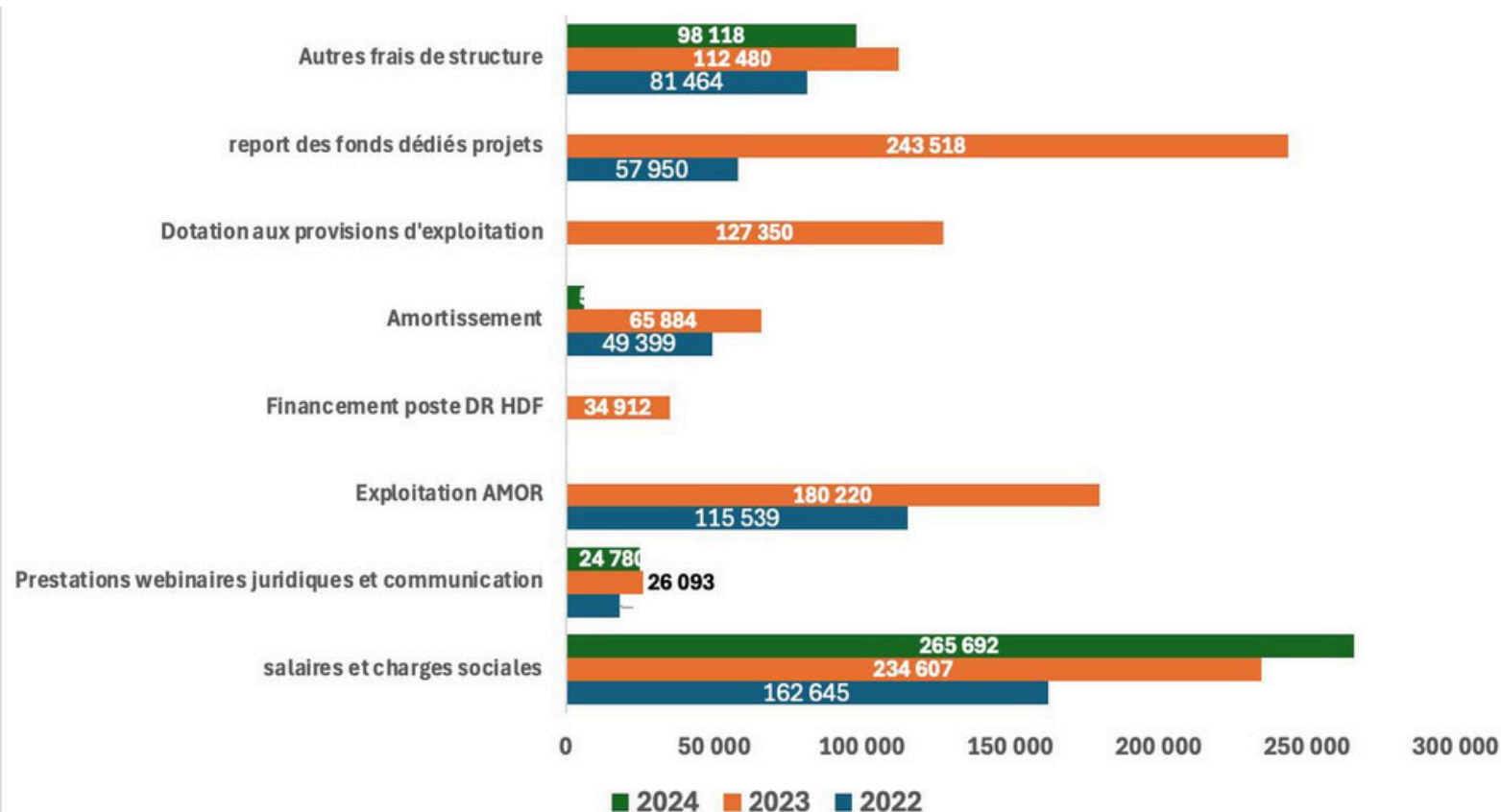
=> soit la somme des produits d'exploitation 2024 concernant le solde des projets FDI :

- AMOR : 58 865€+6095€= 64 960€
- et AITI : 16 977€+11 657€=28 634 €

- L'augmentation de la CPO (Convention Pluriannuelle d'objectifs) de 60 000 € en 2023 à 80 000 € en 2024 qui conforte la reconnaissance par l'État de l'UNAI en tant que réseau national de représentation spécifique des AI.
- Le montant des cotisations 2024 est de 187 077 € par rapport à un montant en 2023 de 197 685 € qui a dû être corrigé en 2024 par une reprise en charges exceptionnelles de -16 300€ soit un montant réel des cotisations 2023 de 181 385 €. La variation réelle des cotisations 2024/2023 s'avère donc de +3,1%.
- Le montant de la subvention FSE de 89 215 € relève de la convention en cours de signature pour la période 2024-2026.

Analyse des Charges

1-2 Les charges d'exploitation sont de 394 537 Euros pour 1 025 064 Euros en 2023 se décomposant comme suit :



Les évolutions sur les principaux postes sont

- Le montant des salaires et charges sociales pour 265 692 € en augmentation de +31 085 €/2023 mais en fait inférieur à un montant prévu au budget de 283 000€ du fait du départ en cours d'année de la responsable du développement dont le remplacement n'a pu être effectif que sur le dernier trimestre 2024.
- La baisse significative des autres charges (dotation aux provisions, poste DR, exploitation AMOR, reprise des fonds dédiés) est liée à la fin des projets FDI AMOR et AITI.

1-3 le résultat financier est de 22780 € lié principalement aux intérêts sur le compte épargne.

1-4 les produits et charges exceptionnels dont le solde est négatif de -60 670 € comprennent principalement :

- Une charge de -62 999€ et un produit de 8 500 € soit un solde net de - 54 499€ lié à la vente du dernier camion AMOR
- La charge de reprise du montant de cotisation 2023 pour -16 300€
- Le produit correspondant à la reprise de provision constituée en 2023 sur le projet FDI AITI pour 10 483€

1-5 Contributions et charges liées au Volontariat

Contributions et charges du même montant (impact nul sur le résultat) : 13 490 €

1-6 Rapprochement des Produits et Charges d'exploitation avec les produits et charges exceptionnelles pour évaluer l'impact du solde des projets FDI

Le montant des produits d'exploitation qui est de 466 041€ doit être rapproché des produits et charges exceptionnels :

1) Le produit d'exploitation liés à la vente du dernier camion pour 64 960 € est à corriger des charges et produits exceptionnels de -54 499 € soit un impact en solde net du projet FDI AMOR de 10 461 €.

2) Le produit d'exploitation sur le projet AITI de 28 634 € est à compléter du produit exceptionnel lié à la reprise de provision pour risque de 10 483€ soit un impact en solde net du projet FDI AITI de 39 117 €.

2 / Le Bilan 2024

En synthèse

Le total de l'Actif net et du Passif est de 614 675 Euros pour 1 107 581 Euros en 2023.

2.1 Actif

L'actif immobilisé net est de 34 896€ contre 80 131 € en 2023, cette baisse s'explique principalement par :

- La vente du dernier camion AMOR : -62 999 €
- L'immobilisation de l'outil de collecte des cotisations, du référentiel certifié de la démarche Quali-RSE pour 28 757 €

L'actif circulant est de 579 779 € pour 1 027 450 € en 2023 avec principalement :

- Des disponibilités de 103 098 € en baisse par rapport aux 368 437 € en 2023
- Des créances liées au reste à recevoir sur le FDI + FSE + CPO de 410 701€ contre 582 602 € en 2023 (mais un rapprochement est à faire avec un remboursement à effectuer de 323 345 € sur le projet FDI AMOR2 comptabilisé en dettes)

2.2 Passif

Les capitaux permanents de 51895 € pour 733 003 € en 2023, sont constitués :

- De la situation nette pour 51 895€ pour 38 948 € en 2023 dont l'augmentation est liée au résultat bénéficiaire de l'exercice pour 12 947 €
- Des subventions d'investissement en valeur nulle contre 656 386 € en 2023 du fait de la vente des camions et la fin du projet
- Des fonds reportés et dédiés en valeur nulle contre 76 617 € en 2023 du fait de la fin des projets FDI AMOR et AITI.

Les provisions pour risque de 127 350 € contre 137 834 € en 2023 concernent le montant de la subvention FSE 2022-2023 comptabilisé les exercices précédents et dont l'audit est en cours.

Les Dettes sont d'un montant de 435 429 € pour 236 745€ en 2023. La baisse des dettes fournisseurs (-160 425€) est liée principalement au fait qu'il n'y a plus de dettes concernant les frais d'exploitation des camions AMOR à rembourser aux AI porteuses, mais largement contrebalancé par les fonds perçus non consommés dans le cadre du projet FDI 2021 à rembourser (323 345€).

2.3 Analyse de la trésorerie

La trésorerie au 31/12/2024 est donc de 103 098 € pour 368 437 € en 2023 soit une baisse de -265 339 €.

Celle-ci est la résultante de la variation du calcul : Fonds de Roulement-Besoin en Fonds de Roulement.

Le Fonds de roulement est constitué des capitaux permanents diminué de l'Actif immobilisé soit 17 000€ contre 652 872€ en 2023.

Le Besoin en Fonds de roulement comprend les dettes et provisions diminuées des créances soit -86 099 € contre 284 434€ en 2023.

Le décalage des versements FSE et des soldes FDI explique la diminution de la trésorerie qui corrigée à la fois du reste à recevoir et du trop-perçu soit +87 356€ ramènerait la trésorerie à 190 454€. Mais la temporalité étant différente pour le FDI et le FSE, le niveau de trésorerie reste un point de vigilance.

3 / Le compte de résultat proforma

La prise en compte des subventions d'exploitation et d'investissement ainsi que les charges et produits exceptionnelles est de lecture complexe en comptabilité générale.

Leur retraitement dans un compte de résultat proforma permet une meilleure lecture par leur affectation en Produits et Charges en comparaison avec le budget et l'année 2023.

Le tableau ci-après synthétise ce compte de résultat.

Le niveau des produits et charges 2024 est comparable à ceux prévus au budget.

Concernant l'analyse du résultat :

- Il est impacté par les soldes positifs des projets FDI 2020 et 2021 pour 39117+10460€ soit +49 577€.
- A contrario le correctif des cotisations 2023 effectué dans les comptes de 2024 affecte le résultat de -16 300€.
- Le résultat hors ces deux impacts concernant les années passées est donc déficitaire de : 12 946-49577+16300= -20331€.
- L'objectif pour sécuriser cet équilibre budgétaire d'exploitation est donc l'augmentation du nombre d'adhérents qui confortera la demande parallèle que le niveau de CPO soit monté au même niveau que les autres réseaux, combiné avec le développement des partenariats et du mécénat.

at proformat	Budget 2024	2024	Var 2024/2023	2023	COM
tionnels)					
cotisations	200 000	187 077	-5,4%	197 685	correctif 2023: 181 385 s
CPO ETAT	100 000	80 000	33,3%	60 000	
FSE	90 160	89 215	22,8%	72 648	
FDI AITI		39 117		0	
FDI AMOR		10 460		261 869	Traitement comptable c
Autres produits	23 000	16 156		14 214	
TOTAL PRODUITS	413 160	422 025	-30%	606 416	
rs S/T comptableet AMOR))	121 441	127 118		137 739	
				34 912	
		-5 181		180 220	
	283 000	265 692		233 724	
	6 500	5 947		65 884	
		18 283		2 350	Impact 2024 redresseme
TOTAL CHARGES	410 941	411 859	-37%	654 829	
RESULTAT FINANCIER		2 780	4%	2 662	
RESULTAT EXERCICE	2 219	12 946		-45 751	

4 / Projet de résolution d'affectation du résultat

Le projet de résolution d'affectation du résultat est donc de comptabiliser le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 pour 12 946,74 € en report à nouveau.



Unai

75 allée des parfumeurs, 92000, Nanterre

Mail : [**contact@unai.fr**](mailto:contact@unai.fr)

Téléphone : 01 86 90 09 43/44/45/49

